

# Débat public EPR « Tête de série »

---

**Metz, le 7 février 2006**

## Réunion généraliste

---

### SYNTHESE

---

#### **Participants :**

**CPDP :** Françoise ZONABEND et Roland LAGARDE

**MAITRE D'OUVRAGE EDF :** Joël DOGUE – Directeur du projet EPR Flamanville 3 EDF,  
Claude JEANDRON – Directeur adjoint de l'environnement EDF

**INTERVENANTS/DISPUTANTS :** Paul De BREM – journaliste

---

#### **Introduction**

---

**Mme ZONABEND** remercie les participants pour leur présence. Elle regrette que cette salle ne soit pas plus remplie et que le débat n'attire pas plus de monde. Elle indique qu'il s'agit de la dernière réunion avant les réunions de clôture, organisées le 17 février à Paris et le 18 février à Cherbourg.

Depuis 1995, l'animation de ce type de débat est confiée à la CNDP, instituée par la loi Barnier et transformée en 2002 en une autorité administrative indépendante dont les compétences sont élargies. Elle est désormais chargée de veiller au respect de la participation du public aux projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national. Le 1<sup>er</sup> décembre 2004, la CNDP a décidé

d'organiser le débat à propos de la construction de l'EPR, réacteur à eau pressurisée, et en a confié la gestion à une commission particulière, la CPDP.

Pour diriger ce débat, la CNDP a nommé un Président, Monsieur Jean-Luc MATTHIEU, et cinq personnes, qui forment avec lui la Commission particulière du Débat public, la CPDP, garante de la neutralité du débat.

L'objectif de la CPDP est de faire naître le débat et que, public et acteurs s'expriment et échangent des informations. Il ne s'agit pas de prendre parti, d'ailleurs une charte éthique et déontologique garantit la neutralité de la CPDP. Un compte-rendu final clôturera les débats le 18 février prochain et fera état des questions et arguments produits de part et d'autre à propos de l'EPR et reprendra les conclusions des différents groupes de travail mis en place pour répondre à des demandes spécifiques. Ce n'est qu'après la livraison de ce rapport qu'EDF prendra la décision de poursuivre, ou pas, la construction de l'EPR à Flamanville.

La réunion publique de ce soir a été précédée par d'autres réunions plus particulièrement dans la Basse-Normandie où EDF propose de construire le premier EPR, mais, le projet pouvant engager un long avenir et déboucher sur un déploiement plus large, la CPDP a décidé d'organiser de telles réunions dans toute la France.

**M. LAGARDE** propose à l'assistance de poser ses éventuelles questions sur l'intérêt d'organiser ce débat public.

**M. PIA**, dans la salle, confie son étonnement sur la faible participation du public au débat et le peu de moyens de communication développés pour informer les citoyens. Il remarque avoir lu un entrefilet dans le quotidien Le Républicain Lorrain. Par ailleurs, il constate la présence importante des salariés d'EDF.

**M. LAGARDE** explique que la problématique s'est déjà posée lors de précédents débats. Le public est rarement très important car il peut avoir l'impression que les dés sont jetés.

Il indique que la Commission particulière du débat public s'est souvent penchée sur cette question lors de discussions entre ses membres. Tous ont collectivement décidé de continuer ce débat et de poser la question de l'opportunité de construire ce réacteur à Flamanville. À chaque fois, la Commission a fait les efforts médiatiques nécessaires pour informer les citoyens. À Metz, par exemple, il y a eu deux parutions dans Le Républicain Lorrain et L'Est Républicain, des distributions de tracts en ville et sur le campus universitaires. De plus, les collectivités locales ont été contactées pour annoncer la date de la réunion sur les panneaux lumineux de la ville, un mailing a été envoyé et un travail de relations presse a été effectué. Il constate que ces efforts ont peut-être été mal ciblés ou à peine perçus.

Dans l'ensemble, les médias ont peu parlé de l'EPR. Est-ce que ce type de réunion est adapté à ce type de problème ? Probablement pas. Aussi, la Commission envisage de faire des propositions pour que ce débat, à l'avenir, intéresse plus de monde.

**M. PIA** estime que des annonces, passées moins de quatre jours avant la date du débat, sont tardives. Par ailleurs, il demande pourquoi le débat de Metz n'était pas prévu au calendrier.

**M. LAGARDE** répond qu'il était prévu depuis l'origine.

Il annonce le déroulement de la soirée. EDF présentera un film sur l'intérêt du projet EPR et M. De BREM, journaliste, rappellera dans quelles conditions se sont déroulées les réunions thématiques. Il invite également les participants à poser leurs questions par écrit. Chaque question bénéficiera d'une réponse envoyée par la Poste.

### **Opportunité du projet**

---

**M. DOGUE**, directeur de projet pour EDF sur le projet EPR, plus particulièrement en charge de la phase de débat public, précise qu'il a une expérience pratique de l'exploitation nucléaire d'une quinzaine d'années, acquise sur différents sites d'EDF en France et plus particulièrement en tant que directeur de la Centrale de Chinon pendant quatre ans.

Il indique qu'il est question de construire, sur le site de Flamanville - un site de production d'EDF situé sur la côte ouest de la presqu'île du Cotentin -, une troisième unité de production basée sur un type de réacteur appelé EPR – le modèle de réacteur européen à eau pressurisée - dont la puissance serait de 1 600 MW et la durée de vie de 60 ans. Ce réacteur est le résultat d'une coopération franco-allemande.

La principale raison ayant motivé la décision d'EDF de proposer le projet de construction de Flamanville 3 est simple : 78% de l'électricité consommée en France provient des 58 réacteurs actuellement exploités en France par EDF, mis en service dans les années 80 et conçus pour une durée de vie technique de 40 ans. Construits en série, ils devraient logiquement s'arrêter progressivement vers 2020. Pour garantir la continuité de production, EDF se doit donc de préparer le renouvellement de tout ou partie de ces centrales. Flamanville 3 doit aider à préparer cette échéance en permettant qu'il existe, en France, un réacteur, testé et qualifié par les autorités de sûreté françaises, précurseur de ce qui pourrait être construit, en série, à l'avenir.

Ce projet se situe dans un contexte où la question du renouvellement des outils de production d'électricité se pose dans toute l'Europe où 50% des outils de production, nucléaires ou pas, seront à renouveler. Les investissements des électriciens seront donc massifs au cours des 25 ans à venir. Par ailleurs, la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, cause principale du dérèglement climatique, est impérieuse et parle en faveur du nucléaire qui, en exploitation ne produit pas de gaz à effet de serre. Enfin, les experts s'accordent à dire que l'augmentation constante des coûts des énergies fossiles, pétrole et gaz en particulier, est une tendance lourde ; or dans les outils de production classiques, les matières premières pèsent pour 40% à 60% dans le prix du KWh, elles ne constituent que 5% du prix du KWh dans le cas de la production nucléaire.

Au cours de l'été, une loi-programme fixant les orientations de politique énergétique pour le pays a été promulguée et a fixé trois axes majeurs : maîtriser la demande d'énergie, développer les sources d'énergies renouvelables et maintenir ouverte l'option nucléaire. Il faut donc, au moment où il faudra décider du renouvellement du parc, avoir en main tous les éléments qui permettraient de prendre une décision sans risque, d'où l'utilité d'un projet comme Flamanville 3.

Pourquoi le faire maintenant ? Si après le débat public, la décision de construire l'EPR est prise, les autorisations pourront être déposées afin de pouvoir démarrer le chantier fin 2007. La construction d'un tel ouvrage dure 5 ans et les premiers KWh de Flamanville 3 pourraient ainsi apparaître sur le réseau vers 2012. Deux à trois ans de fonctionnement seront utiles avant de lancer une éventuelle construction en série de réacteurs qui pourraient, cinq ans plus tard, et donc en 2020, remplacer les centrales qui s'arrêteraient en cascade.

Flamanville a été choisi pour l'implantation éventuelle de ce projet, car EDF est déjà propriétaire des terrains nécessaires à l'implantation et parce que le site peut recevoir quatre unités de production donc a fortiori une troisième. Par ailleurs, construire en bord de mer est plus facile et moins coûteux qu'en bord de rivière et enfin, le territoire du Cotentin s'est porté candidat à l'accueil d'un tel projet. Ce territoire a déjà une grande expérience en matière de grands chantiers nucléaires et électronucléaires de ce type et verrait près de 2000 personnes mobilisées pour la construction sur une durée de 5 ans, avant que l'exploitation n'occupe ensuite durablement 300 personnes.

*Projection d'un film EDF présentant les étapes de construction du projet.*

**M. LAGARDE** lance le débat et invite **M. De BREM** à parler des réunions thématiques, organisées avant le début du débat public.

**M. DE BREM** rappelle que ces ateliers ont eu lieu les 29 et 30 septembre 2005 en présence d'acteurs concernés par le projet, experts, associations et maître d'ouvrage. La première journée a été consacrée à l'utilité de l'EPR et le deuxième jour, à l'impact de l'EPR sur l'environnement, la santé, les conséquences sociales et économiques. Ces experts, une vingtaine au total, ont évoqué quatre thèmes majeurs.

*Film*

Le premier jour, les débats ont porté sur l'offre et la demande électrique. L'EPR doit répondre à des besoins et ces besoins ont donc été discutés à travers les questions suivantes : quel est le potentiel des énergies renouvelables ? Qu'en est-il des économies d'énergie ? Quels moyens mettre en place pour faire des économies d'énergie ?

*Film*

Le deuxième jour, les experts se sont penchés sur les besoins en électricité et la durée de vie des réacteurs. Plusieurs questions ont été posées sur l'ouverture des marchés de l'électricité, l'augmentation de la surcapacité, la nécessité d'exporter pour compenser la surcapacité. Quel est le besoin immédiat pour l'électricité de l'EPR ? Et à l'avenir ? Quand les premiers réacteurs vont-ils être arrêtés ? Faut-il remplacer tout le parc en dix ans ? Les réacteurs récents sont plus résistants, combien de temps faut-il pour les remplacer ?

**M. LAGARDE** lit les premières questions du public.

**Question 2 et 3 : En quoi l'EPR est-il techniquement proche du réacteur allemand KONVOI, en exploitation, par exemple, à la centrale de Neckarwestheim ? Quels sont les progrès techniques de l'EPR par rapport aux réacteurs de dernière génération actuellement sur le parc EDF ? (ANONYME)**

**M. DOGUE** détaille les principales améliorations apportées à l'EPR. Le nombre de systèmes de sécurité a été augmenté et est passé de deux à quatre. Les circuits sont plus volumineux, le bâtiment du réacteur est plus grand, les quantités d'eau nécessaires sont plus importantes. Tous ces éléments permettent de donner plus de temps pour réagir en cas d'incident. La qualité de conception est également renforcée sur les circuits, un récupérateur de corium est installé sous la cuve, partie sensible d'une centrale. Les conséquences sur l'environnement sont limitées à quelques centaines de mètres autour du site. Certaines améliorations s'inspirent directement du réacteur allemand KONVOI. EPR est également protégé contre les éventuelles agressions externes par une chape de béton plus importante sur le bâtiment réacteur et sur le bâtiment combustible.

**Question 4 : La construction du réacteur EPR ne risque-t-elle pas de mettre en péril ou d'influencer la bonne marche des deux réacteurs existants ? (ANONYME)**

**M. DOGUE** répond que les centrales actuelles sont sûres. EDF est régulièrement contrôlée par l'Autorité de sûreté nucléaire. Leur dernier rapport sur les centrales existantes indique un niveau de sûreté satisfaisant. Il indique que cela n'empêche pas l'entreprise d'améliorer les normes de sécurité.

Il ajoute que les conséquences de l'EPR sur le fonctionnement de Flamanville 1 et 2 sont inexistantes. Lorsqu'une unité est ajoutée, EDF demande de nouvelles autorisations de rejets d'effluents. Les conséquences sont revues avec les trois tranches et c'est l'impact total du site qui est réévalué avec Flamanville 3.

**Question 6 : Quels sont les montants des budgets consacrés par EDF à la recherche sur le nucléaire et les énergies renouvelables ? Question subsidiaire : quel est le montant des budgets publicitaires ? (MME LEBLAN)**

**M. JEANDRON**, directeur adjoint de l'environnement du groupe EDF, précise que le montant consacré à la recherche sur le nucléaire ne concerne pas seulement EDF mais aussi d'autres organismes comme le CEA. Selon une étude publiée en 2005, le chiffre de l'ensemble de la recherche sur l'énergie, en France, atteint environ un milliard d'euros par an. Le nucléaire en représente un peu plus de la moitié.

EDF verse une quote-part au financement du CEA de 60 millions d'euros et met en place d'autres programmes de recherche pour améliorer les centrales existantes. Par ailleurs, l'entreprise consacre 20 millions d'euros par an pour la recherche sur les énergies renouvelables et la même somme pour la maîtrise de la demande d'énergie.

Concernant les budgets publicitaires, il ne connaît pas le chiffre.

**Question 8 : On nous présente l'EPR comme une "tête de série", mais si la Finlande le construit, ne peut-on pas se contenter d'observer ce réacteur et de le considérer comme une "tête de série" ? (ANONYME)**

**M. DOGUE** indique que le cas de la Finlande est différent de celui de la France. La Finlande a acheté un réacteur clé en main alors qu'EDF est capable de réassembler par lot une centrale nucléaire. Pour l'électricien, il est capital de maîtriser l'ensemble.

**Question 9 : L'EPR étant plus volumineux que les anciennes tranches, y aura-t-il quand même assez de place pour une quatrième tranche ? (ANONYME)**

**M. DOGUE** répond que oui. Cette centrale reste compacte, la différence est inférieure à une dizaine de mètres.

**Question 10 : Pourquoi ne pas avoir construit Flamanville 3 plus tôt ? Pourquoi faire de ce réacteur une "tête de série" ? (M. PIA)**

**M. DOGUE** indique qu'EDF a volontairement choisi le terme "tête de série" pour être transparent sur sa stratégie. En France, les centrales ont été construites en série, ce qui représente des économies d'échelle importantes contrairement aux centrales américaines et anglaises. EDF maîtrise l'ensemble du processus.

Il explique que ce projet ne répond pas à une évolution de la consommation, mais à une baisse substantielle des moyens de production dès 2020. Dans le terme "tête de série", il faut voir une stratégie de long terme. Il insiste sur le fait que la série n'est pas encore décidée.

Pourquoi une génération 3 ? Les processus n'intègrent pas de rupture technologique. La réflexion sur la génération 3 s'approfondit depuis le milieu des années 90. La question de savoir pourquoi ne pas attendre la génération 4 a fait l'objet d'un thème, lors d'une réunion, à Toulouse. La génération 4 remplacera un jour la génération 3. Internationalement, la recherche sur les réacteurs du futur s'est consolidée autour du Forum génération 4. Six projets ont été sélectionnés et font l'objet d'une mutualisation de la recherche et du développement, mais ils ne pourraient arriver dans le commerce avant 2040. Les critères de la génération 4 sont liés au développement durable : consommation du combustible moindre, combustibles pour déchets à moindre vie longue.

**M. LAGARDE** souligne qu'à Toulouse, les personnes du CEA semblaient intéressées par le surgénérateur. Il indique que ce débat transparent est disponible dans le cahier collectif d'acteurs.

***Question 7 : Est-il vrai qu'EDF a déjà lancé des appels d'offres pour la construction de l'EPR ? (MME LEBLAN)***

**M. DOGUE** confirme cette information. Il explique qu'un appel d'offres correspond à une demande de devis. EDF a fait appel à candidature en signalant que les contrats d'exécution ne seront notifiés que si la décision de construire l'EPR est prise.

**M. LAGARDE** invite **M. De BREM** à présenter deux autres séquences vidéo relatives aux ateliers.

**M. DE BREM** explique que le deuxième jour, la matinée a été consacrée aux impacts, aux coûts directs et indirects et à l'emploi. Comment l'État prend-il ses décisions ? Quelle est la méthode des coûts de référence ? Cette méthode est-elle adaptée aujourd'hui ? Le marché de l'énergie va s'ouvrir en France, qu'en sera-t-il du nouveau cadre juridique et financier ? Quels seront les coûts de la ligne à haute tension ?

L'après-midi, les participants aux ateliers ont évoqué la maîtrise des risques de l'EPR, l'accès du public à l'information, les gaz à effet de serre, la différence entre les générations 3 et 4. Plusieurs questions ont ainsi été posées : Sommes-nous bien informés des risques ? Atteindra-t-on le taux de 70 gigawatts par jour et par tonne ? Quelles performances pour l'EPR ? Quel futur pour l'utilisation du combustible MOX ?

Films

***Question 1 : On sait que si l'on remplace tous les réfrigérateurs, on économise 1,4 tranche de réacteur. Je pense qu'il existe des pistes et que vous ne mesurez pas assez le développement de la haute qualité environnementale et les économies d'énergie. Le nombre de projets sur la qualité environnemental ne cesse de se multiplier dans la région sans difficulté. L'État engage un programme de rénovation urbaine, par exemple, à Nancy, il représente 500 millions d'euros. Pourquoi l'État n'a pas conditionné sa participation à la sobriété énergétique et au développement des énergies renouvelables ?***

***Par ailleurs, il note la volonté des citoyens de s'engager dans la production d'énergies renouvelables. La mise en place de projet de panneaux solaires est passée de trois à trois cents par mois alors que l'investissement est considérable. Il juge nécessaire d'effectuer un travail d'investigation et d'envisager des scénarios de progression plus importants en énergies renouvelables. (M. BEGUIN, Vice Président du Conseil Régional)***

**M. JEANDRON** rappelle que la responsabilité des scénarios évoqués revient aux pouvoirs publics, qui servent à établir la politique énergétique de l'État. EDF est un énergéticien et ne fait que s'inscrire dans cette politique.

Concernant la maîtrise de la demande d'énergie, il confirme la nécessité d'utiliser le moins d'énergie possible et l'énergie la mieux adaptée. A ce titre, EDF propose des conseils auprès de ses clients, des offres de services aux industriels et aux professionnels, et prochainement aux clients domestiques.

Il insiste sur les efforts à fournir et tout particulièrement sur le plus important consommateur d'énergie : le chauffage de l'habitat. Il représente 40% de la consommation énergétique en France. Sur la rénovation des logements, EDF parvient à déclencher 50 000 rénovations de logements par an. L'entreprise milite en faveur de solutions adaptées qui contribuent à la diminution de CO2 et recommande l'usage d'énergies renouvelables. Elle dispose d'ailleurs de filiales qui produisent des capteurs solaires, thermiques, photovoltaïques. A titre d'exemple, il indique que le marché du solaire se développe de 30% à 50% par an.

Dans la salle, un citoyen interroge M. BEGUIN sur le coût et la rentabilité des capteurs solaires.

**M. BEGUIN** indique que les temps de retour sur investissement sont de sept ans en moyenne. Il ajoute que la municipalité essaie de faire comprendre aux constructeurs de la région, puisque le marché est en plein développement et subventionné, l'intérêt de stabiliser les prix voire de les baisser. Les élus restent vigilants auprès des installateurs afin qu'ils ne profitent pas des subventions pour augmenter leur tarif. Aujourd'hui, les taux de subvention du Conseil Régional permettent d'avoir une participation satisfaisante pour les particuliers. Les collectivités ne sont pas là pour apporter un effet d'aubaine. Sur la géothermie, les collectivités locales aident sur la mise en place de forage et attribuent une aide forfaitaire aux forages supérieurs à 15 mètres.

**M. LAGARDE** souligne que la subvention de l'État fait partie des outils de pilotage de la politique énergétique d'un pays. Cela peut représenter un problème. En Allemagne, par exemple, les subventions sont importantes pour le photovoltaïque.

**M. DOGUE** apporte un complément sur les scénarios évoqués. Il annonce la tenue d'une réunion, le 8 février à Rennes, au cours de laquelle les différents scénarios seront confrontés. Ces contributions seront disponibles sur le site Internet de la CPDP.

**M. LAGARDE** souligne que la Commission a essayé d'étudier les différentes projections.

**M. DOGUE** confirme la volonté d'EDF à promouvoir les énergies renouvelables. Il rappelle l'enjeu majeur que représente l'épuisement des ressources. Il faut faire en sorte que la demande en énergie baisse chaque année.

**Question 5 : Le projet EPR répond aux enjeux de maîtrise de la sécurité d'approvisionnement, du coût de l'énergie et des rejets atmosphériques... Qu'en est-il de la maîtrise de la demande d'énergie à EDF et chez ses nouveaux concurrents ? Y a-t-il coordination par les pouvoirs publics ? (M. KANIA)**

**M. JEANDRON** répond que cette cible n'est pas connue en détail, la loi de juillet 2005 étant trop récente. L'objectif lié à la maîtrise de la demande d'énergie représente une économie de 50 milliards de kWh. Il s'agit d'une obligation pour tous les grands fournisseurs d'énergie sous peine de pénalités financières. Il reste des choses à mettre au point. Sur cet objectif, EDF doit atteindre un peu plus de la moitié : 2/3 sur l'habitat et 1/3 sur les consommations industrielles.

**M. BRANCHE** (DGEMP) indique que le but consiste également à mettre en place des moyens et à améliorer la maîtrise de la demande d'énergie. Sur les énergies renouvelables, la DGPN a lancé des appels d'offres. Il rappelle que la politique énergétique repose sur la maîtrise de l'énergie, la

sécurité d'approvisionnement et le prix. La DGEMP est solidaire de la démarche haute qualité environnementale, mais cette démarche est plus coûteuse.

**Question 11 : Pourquoi remplacer des 900 MW et 1300 MW par des 1600 MW qui, lorsqu'on les arrête pour maintenance, provoque un manque de production important ? (ANONYME)**

**M. DOGUE** répond qu'il faut insérer des tailles d'outils de production compatibles avec la taille du réseau français. Aujourd'hui, on peut remplacer 58 réacteurs par les EPR mais il faut optimiser le nombre de sites avant de rechercher de nouveaux sites. C'est un équilibre entre l'électricien et le gestionnaire de réseau qui aurait préféré de petites unités. RTE doit aussi assurer la sécurité du réseau.

**Question 12 : Quand les premières centrales nucléaires ont été construites, on nous annonçait une résolution du problème des déchets imminente. Ce problème n'a toujours pas trouvé de solution sûre à long terme. Trouvez-vous raisonnable d'en ajouter encore ? (MME LEBLAN)**

**M. DOGUE** indique que toutes les formes de production ont leur inconvénient et leur avantage. Nous sommes face à l'épuisement des réserves et au dérèglement du climat. Le nucléaire ne rejette pas de CO2 mais génère des déchets. D'un côté, nous avons les déchets à vie longue et de l'autre côté, le pétrole, le gaz et le charbon qui augmentent les températures. Les réserves fossiles arrivent à échéance dans 40 ans. Nous avons donc un vrai problème sur les deux prochains siècles.

Concernant les déchets à vie longue, la solution définitive réglementaire n'est pas définie. Sur les autres déchets, les centres de stockage existent. Sur les déchets à vie longue, un débat d'experts vient de se terminer. Le procédé industriel du stockage dans des verres est stable pour 100 000 à 300 000 ans. Est-ce une solution définitive ? Non, ces verres sont entreposés à La Hague. Il ajoute que la technique d'enfouissement en couche géologique profonde nécessite encore des recherches.

**M. LAGARDE** précise que le rapport de la CPDP sur les déchets est en ligne sur son site Internet.

**MME LEBLAN** revient sur les chiffres évoqués par M. JEANDRON concernant les budgets dédiés à la recherche. Elle estime déraisonnable d'investir 500 millions d'euros sur le nucléaire et seulement 20 millions d'euros sur les énergies renouvelables. Elle évoque l'instabilité actuelle du monde, la dépendance de la France pour l'uranium, l'augmentation des risques de prolifération nucléaire. Elle estime que ces éléments ne sont pas pris en compte. Elle ajoute que de nombreux pays souhaitent choisir leur énergie.

**M. PIA** regrette une production électrique provenant à 80% du nucléaire. Pourquoi EDF n'a pas investi plus pour développer l'énergie solaire ?

**M. JEANDRON** souligne que cette énergie nucléaire permet de réduire en France le coût du KW, qui reste l'un des moins chers en Europe. Peut-on faire de l'électricité avec les énergies renouvelables pour les professionnels ?

Il rappelle qu'EDF a lancé un programme d'investissement de 3 milliards d'euros dans l'éolien d'ici 2010 en Europe occidentale et un peu aux Etats-Unis. Il insiste sur le fait que l'hydro-électricité est la première énergie renouvelable.

Concernant la comparaison des investissements dans la recherche, il explique que la recherche sur le nucléaire coûte cher. Les énergies renouvelables concernent de petites installations et les technologies existent aujourd'hui.

**M. DOGUE** revient sur les projections vidéo de M. De BREM et relève quelques inexactitudes. EDF répondra sur le sujet par écrit.

En conclusion, il ajoute que le projet EPR est, certes, un projet de centrale nucléaire, mais EDF ne compte pas seulement sur l'énergie nucléaire. L'entreprise, à travers ce projet, veille à pouvoir prendre une décision en toute sécurité en cas de besoin.

**MME ZONABEND** conclut en remerciant tous les participants. Elle indique que ce débat national est complexe et technique. La Commission a décidé de venir à Metz alors que le réacteur sera installé à Flamanville, parce que ce réacteur peut être amené à remplacer des réacteurs à proximité de Metz. Mais surtout, le débat sur le nucléaire, le débat énergétique, intéresse tout le monde.